



CANDIDATURE AU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ÉLÈVES COMMISSAIRES DES ARMÉES AU TITRE DE L'ANNEE DE 2024

NOTICE D'INFORMATION

Clôture des inscriptions le 23 février 2024 (23h59).

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

L'inscription au concours externe sur épreuves s'effectue en ligne sur le site [ADMISSIO](#). [ADMISSIO](#) est un système d'information d'inscription en ligne pour les concours qui accueille toutes les pièces jointes des candidats pour une gestion pratique des documents. Pendant la procédure d'inscription, le candidat est invité à renseigner les champs du formulaire. Une fois les champs du formulaire renseignés, le candidat peut joindre de façon sécurisée les pièces jointes demandées dans ce document. Puis, il soumet son dossier.

Les candidats peuvent modifier leur formulaire d'inscription et transmettre les pièces requises jusqu'à la date de clôture des inscriptions, sauf si le dossier est complet et qu'il a déjà été validé par l'équipe gestionnaire du concours.

Toute inscription est validée lorsque toutes les pièces demandées ont été transmises.

La clôture des inscriptions est fixée au 23 février 2024 à 23h59.

Les candidats admissibles recevront leur convocation aux épreuves d'admission par mail.

NB : toutes les pièces requises pour votre inscription doivent être déposées sur [ADMISSIO](#). En cas de difficulté vous pourrez solliciter nos services à l'adresse suivante : dcsca-concours-commissaire.referent.fct@intradef.gouv.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES REQUISES POUR CONCOURIR

Avant de procéder à votre inscription, vérifiez que vous remplissez les conditions générales d'accès au concours :

- Être de nationalité française ;
- Ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions de commissaire des armées ;
- Avoir effectué sa Journée de défense et citoyenneté (JDC) ;
- Être âgé de 27 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, soit être né à partir du 1^{er} janvier 1997 ;
- Posséder :

- ✓ un diplôme de master 2 (troisième cycle de l'enseignement supérieur) ou titre reconnu équivalent par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
 - ✓ ou un titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par l'article L.642-1 du code de l'éducation ;
 - ✓ ou un diplôme remis par un établissement autorisé à délivrer un diplôme officiel visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et préparant à des emplois de niveau 1 ;
- Remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 30 novembre 2021 applicables aux commissaires des armées ;
 - Ne pas s'être déjà présenté trois fois à ce concours.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Sont à faire parvenir via [ADMISSIO](#) :

- Pour le 23 février 2024 (23h59) :
 - **Une photographie d'identité** de face de moins d'un an au format PDF ;
 - **Une photocopie scannée recto-verso lisible de la carte nationale d'identité** ou du passeport en cours de validité, l'original devant impérativement être présenté lors des épreuves ;
 - **Un curriculum vitae** faisant ressortir le parcours académique et les expériences professionnelles (2 pages maximum) ;
 - **Une lettre de motivation manuscrite** du candidat (2 pages maximum) ;
 - **Une attestation justifiant d'un niveau de langue anglaise** (notamment TOEIC, TOEFL, BULATS, certificat de l'université de Cambridge) ;
 - **Une photocopie scannée du diplôme** sanctionnant au moins **cinq années d'études supérieures** au titre duquel le candidat présente sa candidature ou un certificat de scolarité. Dans ce second cas, le diplôme devra être fourni au plus tard le jour de l'entrée à l'Ecole des commissaires des armées ;
 - **Une photocopie scannée du certificat de participation à la journée de défense citoyenneté (JDC).**
- Pour le 3 avril 2024 si la candidature du candidat a été retenue :
 - **Une autorisation de prendre part au concours** pour tout candidat en fonction dans une administration publique (civile ou militaire), en tant que stagiaire, contractuel ou volontaire (demande manuscrite, au format libre, à faire signer par les supérieurs hiérarchiques) ;
 - **la déclaration de choix d'ancrage**, disponible sur le site www.defense.gouv.fr/commissariat ou sur le site [ADMISSIO](#) (précisant l'ordre préférentiel entre «terre», «marine», «air et espace», «armement» ou «santé»).
 - **La fiche de présentation au jury**, disponible sur le site ADMISSIO dès l'ouverture du concours.

Dès connaissance de votre admissibilité et impérativement avant le 10 mai 2024 :

- **Un certificat médico-administratif d'aptitude médicale** (620-4*/12) mentionnant l'aptitude du candidat à la carrière d'officier à laquelle il se destine. Il doit être délivré par un médecin militaire d'active et postérieur au 1^{er} septembre 2023 si vous avez déjà passé une visite médicale d'aptitude à l'engagement. Seul le certificat devra être renvoyé. Les candidats devront conserver le dossier qui leur sera remis durant leur visite médicale afin de le présenter en cas d'incorporation en école. Dans le cas où le candidat est dans l'impossibilité d'obtenir ce certificat avant le déroulement des épreuves sportives, il devra fournir un certificat médical délivré par un médecin civil de son choix mentionnant la seule aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an à la date de ces épreuves. Ce certificat n'exonère pas les candidats de joindre à leur dossier le certificat médical précité délivré par un médecin militaire.

Une liste des centres médicaux des armées est consultable sur le site www.defense.gouv.fr/commissariat. Il convient de prendre rendez-vous dès connaissance de votre admissibilité, compte tenu de la charge pesant sur certains centres médicaux.

CALENDRIER ET ÉPREUVES DU CONCOURS

- Épreuve d'admissibilité: étude du dossier de candidature (CV et lettre de motivation, niveau de langue anglaise)
- Épreuves orales et sportives d'admission : du 13 au 22 mai 2024
 - Entretien de motivation (durée de 50 minutes ; coefficient 8) :

Entretien durant lequel le candidat est invité à présenter son parcours et son expérience au jury. Il permet d'apprécier les connaissances générales du candidat, ses qualités de jugement et d'expression, de motivation, son aptitude à exercer des responsabilités d'officier et son intérêt pour un milieu d'emploi particulier.

- Entretien individuel (durée de 50 minutes dont 20 minutes d'exposé et 30 minutes d'échange avec le jury ; coefficient 4) :

Présentation orale de 20 minutes d'une problématique choisie par les candidats admissibles parmi un catalogue de sujets relatifs aux domaines suivants : finances - comptabilité - audit - contrôle interne - contrôle de gestion - achats publics - logistique - management de projets ou de programmes ou d'organisations - système d'information - ressources humaines - hôtellerie restauration. Cette présentation est suivie d'un échange de 30 minutes avec le jury (questions en français et en anglais).

- Épreuves sportives (coefficient 3) :

Ces épreuves sportives sont destinées à évaluer l'endurance, le goût de l'effort et la résistance physique du candidat, qualités nécessaires à l'exercice de tout emploi militaire :

- Natation 50 mètres nage libre

- Course 3 000 mètres
- Course 50 mètres
- Tractions
- Abdominaux

PRÉPARATION

Vous trouverez, à votre disposition sur le site internet www.defense.gouv.fr/commissariat, l'arrêté relatif au concours externe sur épreuves de recrutement dans le corps des commissaires des armées, les annales, les meilleures copies des concours, les rapports des jurys, des vidéos conseils, ainsi que le barème des épreuves sportives.

TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES PERSONNELLES

La DCSCA s'engage à protéger la vie privée des personnes et la confidentialité des informations personnelles fournies en respectant les dispositions de la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données diffusées sont vos nom et prénom(s) ainsi que votre rang de classement si vous êtes admissibles et/ou admis, sur le site Internet www.defense.gouv.fr/commissariat.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, d'opposition au traitement de celles-ci, ainsi qu'un droit à l'effacement. Par ailleurs, en application du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016, en tant que personne physique, vous pouvez exercer votre droit à la limitation du traitement et à l'effacement de vos données.

Vos demandes sont à adresser à la DCSCA par courrier à l'adresse suivante :

Direction centrale du service du commissariat des armées
Division gestion des corps
Bureau recrutement et formation de cursus
16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or
CS40300
94114 ARCUEIL CEDEX

dcsca-concours-commissaire.referent.fct@intradef.gouv.fr